

LE REFUSÉ

LYON

Rédacteur en chef

DENIS BRACK

BUREAUX

32, Rue de l'Arbre-Sec

LYON

Directeur

JULES FRANTZ

BUREAUX

32, rue de l'Arbre-Sec

ABONNEMENTS: 3 mois, 2 fr.; — 6 mois, 3 fr. 50; — Un an, 6 fr.

BUREAUX DE VENTE A LYON: Aux Bureaux des Journaux, 34, rue Tupin. — A PARIS: Chez MADRE, rue du Croissant et chez tous les Libraires de Paris et des Départements.

LE GÉNÉRAL PRIM

« Vive la République! »
 « Vive Prim! »
 Tel est le cri que pousse à cette heure, au delà des Pyrénées, tout un peuple ivre d'enthousiasme, venant d'échapper enfin, victorieux et libre, aux langes du despotisme religieux et politique.

Devant cette héroïque revendication des droits de l'homme, devant cette majestueuse notification d'une nation à son souverain — des exigences de l'esprit philosophique et libéral, exigences, qui pénètrent notre génération plus profondément qu'on ne saurait le croire, nous ne pouvons que nous incliner remplis d'une sainte admiration.

« Salut à nos frères d'Espagne. »
 « Vive Prim! »

Juan Prim, comte de Reus, marquis de los Castellejos, est, comme on l'a dit, une des plus belles et des plus nobles figures de la Révolution espagnole.

De petite taille, brun de peau, la barbe et les moustaches noires, taillées courtes, les yeux brillants, sa physionomie porte empreint au dernier point le type espagnol.

Né dans les montagnes de la Catalogne vers 1817, il était tour à tour, durant sa longue carrière politique, durant ses interminables alternatives de revers et de succès, colonel de Marie-Christine, antagoniste d'Espartero, l'adversaire infatigable de Narvaëz, le fougueux vainqueur des Turcs et des Marocains. Justement célèbre par tout ce qui attire en France l'admiration et le respect, l'amour de la patrie et celui de la liberté, sa popularité est aussi grande chez nous que dans son pays.

Ses généreux efforts trahis par la fortune des champs de bataille, il est venu bien des fois chercher sur notre sol un asile momentané; sachant qu'il était plus qu'utile à sa cause, ne conservant sa vie que parce qu'elle était indispensable à ses coreligionnaires, toujours prêt d'ailleurs à voler à leur secours, toujours au service de ceux de ses compagnons qui, exilés comme lui, moins fortunés que lui, faisaient appel à son excellent cœur.

Dès 1866, cette armée espagnole qui avait défendu la patrie contre l'envahisseur de 1808, qui plus d'une fois avait accueilli sous sa tente la liberté proscrite, saluait un chef dans le général Prim. Son rang de grand d'Espagne, son titre de comte, son grade de lieutenant-général, son habileté, sa bravoure, n'avaient pas seuls déterminé cette préférence marquée; on connaissait aussi partout son caractère franc et loyal, ses opinions libérales, son amitié pour Garibaldi, pour les Polonais, sa sympathie pour tous les opprimés, son refus, après les préliminaires de la Soledad, de défendre un empire contre une république.

Tel est l'homme si populaire dont la lutte constante pour la liberté vient de recevoir une juste récompense, tel est l'homme, qui vaillamment secondé par ses collègues, a vaincu la dernière des Bourbons.

Nous laissons à ses proclamations le soin de dire aux lecteurs quelles réformes il désire pour sa patrie.

Mais il ne suffit pas d'avoir vaincu, il ne suffit pas d'avoir, par un effort surhumain, arraché d'un seul coup, après plusieurs siècles d'esclavage, une grande nation comme l'Espagne à la dégradation et à l'avisement.

En garde contre toute ambition personnelle, toute inspiration étrangère, il faut savoir se recueillir en soi-même, et mesurer à ce qui a été fait ce qui reste encore à faire; et surtout n'aller pas sous un nouveau nom substituer à une monarchie décrépite, une monarchie nouvelle. Pour l'Espagne, être républicaine ou ne pas être, tout est là selon nous.

Et maintenant que tout un peuple acclame, *proprio motu*, la République fédérale, maintenant que les canons et les fusils encore chauds, peuple et armée, soldats et citoyens fraternisent ensemble, que la pensée de tous s'arrête avec joie à cette forme bien aimée de gouvernement,

brillante aurore apparaissant enfin après les ardeurs de la bataille, et déchirant les ténèbres épaisses de la tyrannie et du fanatisme, — en présence de cette armée qui a compris de quel côté l'appelait le devoir, et de ce peuple qui confirmera hardiment les actes des généraux ses libérateurs, malheur à ceux dont le cœur contiendrait l'idée amère d'user à leur profit de cet élan général, de ce saint enthousiasme!

Honte et châtement à ceux qui à ce moment solennel, infidèles à leur mandat, trompant les espérances de tous, ne tenant aucun compte et de la responsabilité qui pèse sur leur tête, et de l'anxiété des partis, trahiraient la jeune République Espagnole!

Honte et châtement!

J. R. MÉPHISTOPHÈLES.

LYON

La statue et le procès Vaïsse

Inaugurera-t-on?

N'inaugurera-t-on pas?

Cette question, aussi capitale que monumentale, pour tout Lyonnais à qui Lyon est cher, est plus que jamais une question d'ordre... du jour.

Réduit, hélas, à mes propres ressources, j'ai dû me renseigner de tous côtés et de toutes façons; c'est fait!... et je suis enfin parvenu à découvrir... ce qui était caché.

La statue Vaïsse, que l'on avait considérée un moment comme coulée... à Lyon, n'en a pas moins été coulée — en bronze... et à Paris!

Apprenez, Lyonnais et Lyonnaises, manants et bourgeois, que l'image chérie de celui qui fut votre administrateur, repose encore... et en paix, dans un magasin de Perrache, où elle est remise en attendant....

Quoi... ?
 Je me le demande!

Qui sait!... on s'aperçoit peut-être que le moment est mal choisi et l'on attend pour inaugurer — heureusement — la statue, que l'agitation causée dans le public par une récente poursuite, se calme un peu.

Et, en passant, qu'il me soit permis de dire que je ne comprends pas du tout l'utilité et — l'opportunité — du procès intenté à la *Marionnette*, et que je me demande encore aujourd'hui quel est le véritable but que l'on veut atteindre.

On poursuit la *Marionnette* pour outrage envers la mémoire de M. Vaïsse. — Très bien!
 La *Marionnette* est condamnée, je l'admets.
 Après?

Autre chose.
 La feuille incriminée ne pourra repousser le délit de diffamation et justifier la véracité de ses assertions qu'en prouvant son droit de critique; donc, forcément, fatalement, il sera dit en pleine audience des choses très regrettables.

Il est peu d'hommes publics qui aient été complètement à l'abri de la médisance, M. Vaïsse, durant sa carrière d'administrateur a dû avoir beaucoup d'envieux et partant beaucoup d'ennemis, ces derniers se feront donc un devoir d'assister à des débats dans lesquels ils espéreront trouver un nouvel aliment à leurs rancunes personnelles.

Un quasi-soupçon se transforme bientôt, par la bouche de l'avocat, en une presque certitude, et la plus petite vétille devient rapidement, grâce au vernis de calomnie qu'elle acquiert en passant sur toutes les bouches vénimeuses, un véritable méfait.

D'où je conclus que de toute façon et dans tous les cas ce procès est imprudent et doit être abandonné.

Je parierais — le rétablissement d'Isabelle contre la république — que sur les deux personnes qui composent le groupe des héritiers Vaïsse, il y en a bien... la moitié hostile à un scandale; maintenant quelqu'un viendrait me dire qu'il y a la-dessous une influence

autre que celle légalement connue, que je ne serais pas éloigné de le croire.

Pourtant si, ne tenant aucun compte du précédent avertissement, on persistait à poursuivre, il ne resterait plus aux Lyonnais désireux de connaître à fond cette affaire, qu'à demander une salle d'audience assez grande pour contenir le nombre des curieux.

Et il y en aura!

La trop grande préoccupation de cette poursuite en diffamation m'a dernièrement procuré un cauchemar affreux et que je vais narrer, tant il m'a semblé extraordinaire. J'ai rêvé — mes cheveux se hérissent sur mon crâne quand j'y songe encore — j'ai rêvé que Victor Hugo était mort... .

Dans les bras de Napoléon III...
 Et que j'étais poursuivi, en police correctionnelle, pour avoir diffamé la mémoire vénérée de l'auteur de *Gil Blas* et de... .

Dans mon rêve, je me trouvais au matin fatal du jugement; l'Empereur ayant témoigné l'impérieux désir que la cérémonie des débats fût entourée d'une majesté de première classe, il venait d'être décidé que toute la cité assisterait à la sévère mais juste condamnation du grand coupable, de celui qui avait osé porter une plume sacrilège sur la plus dévouée des gloires du second Empire.

Mais la population lyonnaise est nombreuse... et on ne trouva pas dans tout le Palais de Justice une capacité qui fut propre à la chose... L'immense salle de la Bourse elle-même fut jugée complètement insuffisante.

Alors, voyant que les plus grands contenants de la ville étaient de beaucoup trop petits pour le contenu, on avait, en désespoir de cause, installé le tribunal qui devait juger la mienne, sur la colline de Saint-Sébastien... .

Voici comment étaient placés les magistrats, autant que je puis me souvenir.

Le *Président*, exprès venu de Paris pour la circonstance, avait son comptoir placé tout en haut du clocher de Fourvières, et de sa place dominait parfaitement la situation.

Le *conseiller de gauche*, venu également exprès de la capitale, avait son siège sur la terrasse de l'Observatoire.

Le *conseiller de droite*, exprès venu... possédait le sien sur celle du restaurant Gay.

La plate-forme du séminaire semblait avoir été construite pour MM. les greffiers.

Le *ministère public*, exprès... le min... Tiens! la mémoire me fait défaut; il y a un trou que je ne puis boucher... .

... Où diable le ministère public était-il juché?... Mon embarras est réel... j'hésite entre plusieurs monuments... je les ai devant les yeux, c'est vrai, mais je tremble de mal placer un poste aussi important... .

Le mieux sera de laisser le vide, là où le hasard l'a produit dans mon cerveau.

Car il est toujours bien entendu, que ceci n'est qu'un rêve, un affreux cauchemar!

Le lecteur du *Refusé*, avec l'intelligence qu'il doit avoir, se rend compte déjà de l'imposant prétoire que la rive gauche du quai de Saône, présentait alors.

Des milliers de personnes étaient venues de tous les pays du monde, espérant entendre, par le canal de mon défenseur, une multitude de révélations sur la vie privée de l'homme que j'avais souillé de mon encre.

En attendant l'entrée de la Cour, la foule tuait le temps en pérorant sur les avantages d'une salle ainsi disposée.

— D'abord, disait une personne, on ne pourra plus désormais, sans pléonasmes, discuter au tribunal sa qualité d'être bien élevé — vu sa nouvelle position!

— Les procès en diffamation, ajoutait une autre, pourront avoir tout le retentissement désirable... .

— Les magistrats, reprenait une troisième personne, ne se marcheront plus sur les pieds à l'avenir.

Tout à coup, les conversations particulières furent interrompues par un grand bruit qui semblait venir de la terrasse du Séminaire.

En effet, c'était un des greffiers qui au moyen d'un

gigantesque porte-voix, annonçait à la ville, que la Cour venait d'entrer en séance.

Cette séance mémorable comptera parmi mes mauvaises nuits.

Mon avocat me défendit admirablement. Il n'y eut pas un coin, un replis dans la vie de Victor Hugo qui ne fût mis à nu, il fut prouvé clair comme le jour que celui qui avait soit dit été diffamé, était un parfait coquin, pour ne pas dire un coq imparfait, et qu'en dévoilant certains mystères de sa vie de poète, j'avais rendu un véritable service à l'humanité.

Mon avocat termina en réclamant pour moi une médaille de sauvetage.

Je me croyais hors de l'eau et déjà je prenais mon demi-melon pour aller dîner chez Antoine, lorsque le ministère public se leva.

... C'est extraordinaire, mais je ne puis toujours pas me souvenir de quel côté de la montagne il se trouvait placé.

Le réquisitoire impérial fut terrible. Il dura quarante fois 24 heures.

Le ministère public loua beaucoup Victor Hugo; il s'attacha surtout à faire ressortir les liens d'estime et d'amitié qui l'unissaient à Napoléon III.

Quant à moi, j'étais le plus misérable des hommes, et si la peine la plus sévère ne m'était appliquée, il donnait sur le champ sa démission d'accusateur paternel.

Vlan!...

Là, il y eut un silence.

Puis les juges se firent des signaux au moyen de longs cornets acoustiques en caoutchouc, remontèrent sur leurs vélocipèdes et allèrent délibérer à Eculy.

La foule immobile attendait anxieuse.

Le surlendemain, à la même heure, la Cour reprit possession de ses sièges.

Je me levai un peu chose...

La pénitence fut terrible.

Je fus nommé procureur impérial pour le restant de mes jours.

A ce moment une sourde clameur parcourut les flots de la foule vivement impressionnée; mais le président étendit la main du côté de l'Orient, toucha un bouton électrique et, aussitôt, le grave bourdon de Saint-Jean, vint, en guise de sonnette, rappeler à l'ordre le tumultueux public lyonnais.

Et comme mon rêve était présentement terminé, je me réveillai en sursaut, les tempes baignées de sueur. Il était temps!

JULES FRANTZ.

SILHOUETTES MUSICALES

(2^e série, n^o 4).

PERDRIX

Ex-professeur de chant des Ecoles dites chrétiennes,
 Organiste, compositeur et pianiste.

CLICHÉ

Tête garnie. — Tronc osseux mais bien compris. — Deux bras variés. — Deux jambes en guise d'étais; (vulgairement appelés *fumerons*) — Deux omoplates vivant et prospérant aux dépens des biceps. — Trop de *réjouissance* pour la partie charnue. — Le reste assorti.

CHEZ LUI ET CHEZ LES AUTRES

Doucereux, complimenteur, berceur et farceur. — A conservé ses illusions de vingt ans et, par économie de temps sans doute, se monte lui-même le coup. — Vif, actif, intelligent et toujours affable et bienveillant.

BILAN ARTISTIQUE

Pianiste distingué, mais compositeur médiocre. — Peu de chance, hélas ! dans ses entreprises musicales. — Pour ses messes : succès négatifs ; en concours : revers positifs. Ce qui n'empêche pas que M. Perdrix ne soit un artiste de talent et comme professeur et comme instrumentiste.

PETITS POTINS

A, dans une récente altercation, envoyé promener le curé et l'orgue de sa paroisse et a été, dans cette affaire, justement approuvé de ses amis. — Passe ses loisirs à culotter des pipes et à fourbir le sabre de son grand-père (chef de musique des guides de Napoléon I^{er}). — Assez d'esprit pour ne pas être froissé de cette silhouette.

A d'autres, L'ACCEPTÉ.

LES BOULEVARDS

Donnons place aujourd'hui en tête de notre article à l'annonce d'une découverte qui va faire un bien immense à l'humanité. Depuis fort longtemps les philosophes remarquaient combien est profonde la débauche, l'immoralité, le dévergondage social. Un sage, notaire et maire à la fois, s'est ému, et de son émotion est sortie la découverte dont nous voulons parler.

Oh ! mon Dieu, c'est bien simple. Il s'agit simplement d'un appareil qui s'intitule tout bêtement :

Gardien de la fidélité des femmes !

C'est au petit pied la ceinture de chasteté, dont il n'existe, je crois, que deux ou trois exemplaires. L'appareil en question est divisé en trois catégories, c'est-à-dire qu'il y en a pour toutes les bourses.

La première catégorie coûte cent vingt francs, c'est pour les jaloux vulgaires ; ces messieurs se contenteront d'une armure et serrures simples. Les jaloux d'un ordre supérieur paieront à leurs épouses un appareil avec une armure et serrure soignées, moyennant cent quatre-vingt francs.

Enfin, les jaloux distingués se procureront pour la somme de trois cent vingt francs, un appareil avec armure en argent et le tout très-soigné.

Si cette découverte obtient tout le succès qu'elle mérite, vous ne vous doutez probablement pas des conséquences qu'elle amènera avec elle.

Plus d'infidélité, partant plus de constatation légale avec écharpe du commissaire, plus de séparations de corps. Les avoués, ces intéressants officiers ministériels, verront leur clientèle diminuer de moitié et probablement qu'on supprimera une partie de leurs études.

L'appareil rendant la jalousie inutile, on verra moitié moins de meurtres, moitié moins de condamnations à mort, moitié moins de bourreaux.

Or, comme tout se perfectionne, il est certain qu'on fera profiter de cette découverte les femmes depuis leur plus tendre enfance. Par conséquent plus de cousinage compromettant, plus de mariages forcés, plus d'enfants illégitimes. Dans cent ans la population sera sensiblement diminuée.

Je ne veux pas approfondir la question, car je suis effrayé des conséquences nombreuses que j'aperçois dans le lointain. Effrayé, vous dis-je : la société régénérée c'est la suppression d'une grande partie des emplois. Plus de dépêches télégraphiques amoureuses, plus de lettres embaumant le patchouli, plus de voyages aux eaux, car la débauche est pour quelque chose dans ce besoin que nous éprouvons de boire régulièrement un liquide infect et nauséabond.

Et la vertu que deviendra-t-elle ? Dès que pécher devient impossible, il n'y a plus de vertueuses ni de polissonnes, il n'y a plus que des femmes.

Mais — et je gardais ceci pour la fin — l'appareil du notaire et maire s'ouvre au moyen d'une clef. Supposez que le serrurier vous fasse un petit bijou composé d'hieroglyphes extraordinaires, le serrurier d'à côté, s'il sait son métier, fera à votre femme un bijou semblable. Et lorsque la femme aura en main ce petit objet d'art, son premier soin sera de s'en servir. Les femmes infidèles ont toujours une excuse, cette fois elles en auront deux : la méfiance de leurs maris.

Conclusion : ... Ah ! pardon, tirez-là vous-même.

Hier, je suivais deux petites ouvrières sur le boulevard, — en tout bien, tout honneur. — Ma chère, dit l'une, je voudrais bien qu'il plût dimanche.

— Pourquoi ça ? Mais c'est le jour où l'on sort avec... — Justement, s'il fait beau dimanche, j'irai me promener, tandis que s'il pleut je travaillerai, et j'aime mieux ça !

— Allons, Grassot, te voilà dépassé.

Il y a longtemps que je n'ai parlé du Gaulois, et c'est un tort. Dans un des derniers numéros, je trouve la liste civile d'Espagne, que la Révolution a supprimée, et qui se monte, je crois, à près de douze millions. Soyons justes, il y a beaucoup de listes civiles qui sont plus importantes. Mais pourquoi n'avoir pas fait figurer sur cette liste les appointements de M. Marfori ? Ce farceur-là occupait à la Cour un emploi actif, il devait être rétribué.

Après tout, il était peut-être payé sur la cassette particulière, tout est particulier et intime dans ce personnage-là.

Ne quittons pas le Gaulois, sans faire un emprunt à mon spirituel confrère Armand Gouzien, à qui je suis disposé à faire amende honorable, pour l'avoir appelé quelque part Le Goût d'Armand.

Voici l'emprunt : « Le tribunal de Gœrlitz (Prusse),

« a jugé, le 30 septembre dernier, un fermier enrichi « qui se faisait appeler Monsieur le bailli, et que l'on « poursuivait pour usurpation de titre. « Le fermier a été acquitté en vertu de ce jugement : « Attendu que le titre de bailli n'existe plus, les « imbéciles peuvent le prendre. » Vous n'aimez pas les baillis, M. Gouzien, que dites-vous des échevins ?

X..... est un garçon tellement gros et tellement gras, qu'il peut bien compter pour deux. Aussi Hamburger ne l'appelle plus que le gras double !

Depuis plusieurs jours, j'entendais au restaurant, mes voisins de table, demander au garçon : M. le chevalier est-il arrivé ? — Vous présenterez mes respects à M. le chevalier.

Hier, je vis le personnage, un gros lourdaud. Je questionnai le garçon : Est-il réellement chevalier ? — Oh ! oui, Monsieur, il est marchand de chevaux. Après tout, on dit bien muletier.

J'ai pour ami intime, un garçon aussi amoureux que spirituel, — l'un n'exclut pas l'autre. Depuis six mois, il est lié, trop lié, avec une gourgandine, qui a un nom prédestiné : Proserpine ! Cette femme a trompé et trompe encore mon ami, de la façon la plus sans-gêne. Vingt fois j'ai été sur le point de le prévenir, mais toujours je me suis abstenu, par la raison qu'il ne faut pas mettre le doigt entre l'homme et la femme.

Hier, mon ami entre chez moi : — Mon cher, me dit-il, avec des larmes dans la voix, Proserpine est une gueuse, j'ai trouvé dans le traversin des lettres qui ne me laissent aucun doute sur sa conduite.

— Ah ! lui répondis-je, je suis enchanté de ta trouvaille, Proserpine a toujours été indigne de ton amour, il faut la chasser, c'est une femme des rues, que dis-je, des ruelles.

— Oui, ajouta l'amoureux en sanglotant, des ruelles de lits !

Emile LAMBRY.

BIBLIOGRAPHIE

Almanach de l'Encyclopédie générale (1)

Encore quelques jours et les vitrines des libraires vont regorger des petits livres à couvertures imagées et multicolores qu'octobre fait éclore chaque année; feu Mathieu de la Drôme, maître Mathieu de la Nièvre, etc., Cham, Bertall et Darjou, tous, prophètes et dessinateurs, vont nous servir chaud, selon la formule établie, leur petite revue annuelle. Certes, ces gens-là ne manquent ni d'esprit ni de gaieté, mais — nous pouvons bien le dire sans froisser leur susceptibilité — si leur sauce varie quelque peu, le fond du plat est toujours le même.

Il n'en est pas ainsi de l'Almanach de l'Encyclopédie générale, qui vient de faire son apparition et dont toute la presse sans distinction de format, a salué la bienvenue par d'unanimes acclamations.

C'est que cet almanach ne ressemble en rien aux recueils d'anas, d'histoiettes ou de nouvelles à la main inédites ou rééditées. C'est un bel et bon livre, un magnifique volume gros de science, d'esprit et de talent. Le public le plus difficile, le lecteur le plus ombrageux ne pouvait souhaiter un plus splendide prolonge à l'œuvre colossale et difficile que vont publier bientôt les fondateurs de l'Encyclopédie générale.

Cet immense travail qui doit continuer en plein XIX^e siècle, l'œuvre de Diderot, de d'Alembert et de tous les philosophes précurseurs de la Révolution, est confié aux plumes les plus exercées, aux esprits les plus fermes, aux caractères les plus droits et aux savants les plus érudits de notre époque. Il suffit pour justifier notre assertion de citer les noms des membres du comité de publication.

Ce sont : MM. Michel Alcan, Louis Asseline, Louis Belin, le docteur Bertillon, Victor Bois, M. L. Boutteville, Paul Broca, Castagnary, Jules Claretie, Louis Combes, Charles Delescluze, Henri Fouquier, Amédée Guillemin, Ernest Humel, Joigneau, Paul Lacombe, André Lefèvre, le docteur Letourneau, le docteur Marey, Jules Motta, Th. Moutard, Alfred Naquet, Ch. Quentin, A. Ranc, F. Sarcey, E. Spuller, H. Vallier, etc.

Jamais pléiade de talents éprouvés n'offrit de pareilles garanties d'indépendance et de haute moralité. Pour s'en convaincre on n'a qu'à feuilleter l'Almanach de l'Encyclopédie générale qui est en quelque sorte comme le frontispice, l'avant-propos de la grande œuvre collective. Tout le mouvement philosophique, politique, scientifique, financier, artistique et littéraire de l'année y est résumé d'une façon magistrale pleine à la fois de clarté et de simplicité.

Vouloir citer un article plutôt qu'un autre serait une maladresse et une injustice, car du premier au dernier, chaque écrivain s'inspirant de la grandeur du sujet et de l'utilité du but, a déployé dans des conditions de talent diverses, le même zèle et la même bonne volonté.

On sent qu'une foi commune anime les différents collaborateurs, et, dans cette œuvre importante de l'Encyclopédie générale — comme disait

(1) Chez Weil et Bloch, libraires, 12, boulevard Montmartre. Prix : 1 franc.

le poète Lachambaudie dans sa fable admirable de l'Orchestre,

... L'unité naîtra de la diversité.

Etienne CARJAT.

An Potem !

Conte oriental.

Jadis vivait en Perse un homme fortuné qui avait acquis de grandes richesses par toutes sortes de trafics.

Sa bonne chance proverbiale faisait dire de lui : « Si Polyris tombait à l'eau, on l'en retirerait ses poches pleines de poissons. »

A un rayon illimité de Bamboos, la province entière connaissait :

L'histoire du vieux chapeau... L'histoire du pain de sucre ! L'histoire des souliers !! L'histoire de la pièce de toile ? L'histoire de la soupe aux choux ?? L'histoire de l'escalier éboulé ?? L'histoire d'une largesse de trois mamoudis (trente sous français).

L'histoire de la facture à papa Socer ??? L'histoire des navires attendus !... !!! et mille autres anecdotes amusantes, émaillant une vie fort inquiète et très-intéressée que la tradition a, sans doute, fait arriver à la connaissance de nos lecteurs.

Mais il était réservé à la ville, son habitacle, de contempler chaque matin, en pleine rue, Polyris aux vêtements parvenus à l'état de feutre, le nez cloué sur une large feuille de cancaus que, moyennant une redevance annuelle, une vieille comère servait chaud aux Fidèles, indigeste macédoine fournie par tous les bonzes du royaume.

Polyris acceptait le Dieu de ses pères. S'inquiétait peu de Platon, ni de Pluton. Mais il adorait profondément le divin Plutus. Aussi, comme l'or tombait dans ses coffres ! Mais, en sortait-il ?

De charitables concitoyens offrirent malignement une prime de cent mille roupies d'argent à l'œil subtil qui parviendrait à découvrir le nom de Polyris attaché à une œuvre de bienfaisance.

(Nous, Occidentaux, dirions à notre époque : souscriptions pour incendiés, inondés, ouvriers sans travail, malheurs publics). Cette prime, à la Lob, resta également sans réclamation... Quiddam die, ou plutôt certain soir, il arriva qu'un débiteur rancuneux voulut régler un compte arriéré : il eut l'audace de porter une main irrespectueuse sur son créancier.

Nescio vos

fut toute la réponse de Polyris.

Depuis la formation de l'animal bipède et sans plumes, jamais preuve ne fut donnée d'une aussi sublime sagacité.

Nul custode aux mystères, nul interprète des codes ou des songes, témoins de cet éclair de génie, ne put en saisir la portée.

Quoi d'étonnant ? Les scrutateurs les plus raffinés chargés, en notre âge, de sonder les intentions et gestes avant que la loi agite sa balance ou son glaive, devineraient-ils mieux ?

Eh bien ! intellects passés et présents, pâlissez tous devant la démonstration de Polyris, et erudimini.

Ce mot magique délivre du coup, demandeur et intime, des asservissantes importunités de dame Justice, dans ce temps-là aussi peu gracieuse en Perse qu'elle l'est encore de nos jours ailleurs.

Ce mot machiavélique évitait aussi la ruine, si elle n'était déjà commencée, du débiteur ; la chance de voir solder la dette pouvait en découler.

Ce silence avait peut-être aussi d'autres raisons, et l'instinct politique en ferait une loi :

Un quart de siècle après, Polyris, plein de jours et de regrets, s'en fut rejoindre ses aïeux.

Chaque habitant de la ville présente un fragment de papyrus, sur lequel le défunt est jugé librement en quatre mots.

Ces fragments sont enfilés en chapelet et composent le panegyrique.

L'an, à la façon égyptienne, égrène à haute voix cette oraison funèbre.

Ce chapelet, qui édifie les contemporains, a été conservé dans un couvent de derviches.

Les salutaires leçons qu'il recèle sur ses grains ne seront point perdues pour la postérité.

Polyris I^{er}, mort, s'est incarné, d'après la croyance générale, en Polyris II que l'on croit habiter une ville occidentale.

Si ce bruit devient un fait, nous nous proposons, lors de la nouvelle transmigration, de fondre les deux biographies en une seule histoire digne de figurer parmi les contes les plus persans.

ALLAH-MAHMOUD.

Téhéran; 415^e de l'emp. ottom.

A BATONS ROMPUS

Depuis quelques jours, je vois aux annonces de tous les grands journaux ces mots qui m'intriguent singulièrement :

GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS ESPAGNOLS Maison... rue... n°... Paris.

Quels peuvent être ces vêtements. Seraient-ce, d'aventure, ceux des ministres renversés et fugitifs, que leurs maîtres vendraient afin de se

créer des ressources et de ne pas manger sec le pain amer de l'exil ?

Non, ces excellents ministres ne sont pas si naïfs ; ils ont dû, à l'heure propice, se mettre de côté pas mal de paniers de poires pour la soif.

Ce ne peut être cela.

Ne seraient-ce pas, par hasard, les habits des révoltés vainqueurs que l'on essaierait de vendre aux Français pour voir si ceux qui les endosseront hériteront de l'ardeur insurrectionnelle des premiers possesseurs.

Mais non, la police le saurait — elle qui sait tout — et s'y opposerait ; ce n'est pas encore cela.

Qu'est-ce alors que ce choix de vêtements espagnols ?

L'habit ne fait pas le moine, hélas !

Que nous fera de porter sur l'épaule la capa, comme les Espagnols, si nous ne portons comme eux, au fond du cœur l'amour de la liberté, et la volonté de l'indépendance ?

Puisque nous venons de parler de l'Espagne, ne quittons pas ce pays sans mentionner une décision prise par le nouveau gouvernement.

« Une mesure, disent les journaux, qui a été accueillie avec le plus grand enthousiasme, c'est le bando décrétant l'expulsion des Jésuites. »

Les Jésuites chassés de l'Espagne ! Que doit dire l'ombre de Loyola ? (1)

C'est le cas ou jamais de placer quelques anecdotes sur les Jésuites.

Elles ne sont pas neuves, mais elles n'en sont pas moins bonnes pour cela.

Profitions donc de l'occasion :

Un Jésuite, passant en carrosse devant un minime qui allait à pied, lui cria :

Minime, Minime, semper minimus eris. Minime, Minime, tu seras toujours très-petit.

Le Minime, prompt à la réjouissance, lui donnant une leçon d'humilité, lui répondit :

Jesuita, Jesuita, nonibat Jesus ita. Jésuite, Jésuite Jésus n'allait pas ainsi.

Un voyageur, qui avait les cheveux roux, entra dans une auberge où se trouvait un Jésuite, qui dit insolentement à la personne placée à côté de lui :

— Cet homme est roux comme Judas. Le nouvel arrivé qui l'entendit, lui répondit :

— Monsieur, il n'est pas sûr que Judas était roux ; il est seulement prouvé qu'il était de la compagnie de Jésus.

Tallemant des Réaux raconte que le duc d'Osone promit mille pistoles aux jésuites, s'ils lui faisaient voir qu'on pût donner l'absolution par avance, d'un péché non encore commis. Après avoir bien cherché, ils lui apportèrent l'absolution qu'il demandait. Il leur donna une lettre de change, à recevoir à quatre lieues de là. En chemin, les jésuites furent attaqués par douze drôles qui les battirent et leur prirent la lettre de change.

Comme ils venaient se plaindre au duc, celui-ci leur dit :

— C'était précisément là, mes Réverends, le péché que je voulais commettre et dont vous m'avez absous.

Comme ministre, M. Pinard ne relève pas de nous, nous ne sommes pas timbrés ; mais, comme orateur, je crois que nous avons le droit de lui dire la vérité.

Eh bien ! M. Pinard est peut-être un excellent ministre, mais il est, à coup sûr, déplorable orateur. Ce n'est pas bénévolement et sans preuve à l'appui, que nous nous permettons d'offrir respectueusement à M. Pinard, cette expression franche de notre pensée, et nos lecteurs peuvent en juger.

Voici, — textuellement, — une phrase du discours prononcé à Autun, par ce petit grand homme du second empire :

« Je retrouve ma famille, ARCHE BÉNIE, où je viens me rafraîchir et me désaltérer. »

On a beau être ministre de l'intérieur, il me semble que ce n'est pas une raison suffisante pour appeler la famille une « arche bénie » et pour s'y désaltérer — comme dans le courant d'une onde pure.

Se désaltérer à une arche ! M. Ponsou du Terrail n'a jamais rien inventé d'aussi réussi.

M. Pinard, qui a déjà saisi quatre-vingt mille couvertures de la Lanterne, nous saisis aujourd'hui nous-même.... de stupéfaction.

La ville de Nuremberg sera bientôt dotée d'une statue du célèbre poète Hans Sachs.

J'avoue, pour ma part, que j'aime mieux cette statue-là que celle de M. Billault.

Ce n'est pas parce que M. Billault n'a jamais été cordonnier, que je dis cela ; il était orateur et, dans cette profession, il ne fut jamais non plus manquer d'haïléine.

Seulement, Hans Sachs, le cordonnier, a laissé de belles poésies, tandis que M. Billault n'a jamais laissé que l'affaire Sandon.

On lit dans le Figaro :

« On fait en ce moment, toutes les nuits, des expériences de mitrailleuses à Meudon. »

Contre qui ?

Le diable m'emporte, si je me rappelle où j'ai lu l'anecdote suivante.

Je l'ai vue quelque part, il y a longtemps ; elle n'est donc pas neuve, mais comme elle est jolie, je n'hésite pas à vous la raconter :

Tra la la ! tra la la ! tra la la ! (La Rédaction).

C'était un jour d'émeute. Le peuple venait de s'emparer des Tuileries.

M. D..., curieux incorrigible, s'empressa d'y courir... pour voir... Arrivé à la porte, il est arrêté par des hommes d'assez mauvaise mine :

« — Ta cocarde, citoyen, pourquoi n'as-tu pas de cocarde ? »

Et le cercle qui l'entourait devenait de plus en plus menaçant.

M. D... se découvre, tourne et retourne son chapeau en tous sens, et avec le sang-froid le plus parfait :

« C'est inconcevable, finit-il par dire, je l'aurai laissée à mon bonnet de nuit. »

On assure que M. Bertron, le fameux « candidat humain » de toutes les élections, se porte compétiteur au fauteuil laissé vacant par M. Viennet.

Comme M. Bertron n'a jamais écrit une ligne en dehors de ses circulaires électorales, tandis que ses rivaux sont tous des littérateurs distingués, il est évident qu'il a pour lui toutes les chances d'être l'élu des trente-neuf immortels survivants.

Un tel choix serait bien dans les us et coutumes de cette « docte » assemblée, de laquelle on a dit autrefois :

Coquette sans pudeur, fière de mille amants,
Femme à quarante époux presque tous impuissants,
Mère de quelques mots, régente d'orthographe,
En un jour solennel, sur les autels déserts,
On ne placera plus de proses ni de vers ;
L'on n'est plus occupé que de ton épitaphe.

Ne croirait-on pas cette épigramme écrite d'hier ? Après Bertron, il ne manquera plus qu'une haute gloire à l'Académie, et elle ne manquera certainement pas de se l'offrir à la prochaine occasion.

Ce sera de nommer M. Gagne archi-académicien à la première occasion.

Jules PELPEL.

Le 15 novembre prochain, doit paraître à Paris un journal athée et révolutionnaire, le *Refusé*.

Les principaux rédacteurs sont : Raoul Rigault, Alfred Servet, H. Verlet, Tridon, Royannez, de Ponnat, Lebalheur, Villiers, Naquet (professeur à l'École-de-Médecine), etc. On recueille, dès à présent, les abonnements aux bureaux du *Refusé*, à Lyon, et à Paris, chez M. H. Verlet, 70, rue André-des-Arts.

Prix : 7 fr. pour un an ; — 3 fr. 50 pour six mois. — 10 c. le numéro.

A TRAVERS NOS MOEURS

Ténor et comtesse.

Il y a quelques mois à peine, on eût pu voir tous les soirs au café-concert du... Mme la comtesse de C..., de renommée très-vertueuse dans tout le faubourg Saint-Germain. Seule à sa petite table verte, vêtue d'une robe noire et simple, sa voilette rabattue sur les yeux, elle écoutait les chants avec une distraction évidente.

Mais soudain sa figure s'éclaircit, une vive rougeur colorait ses joues, ses prunelles brillaient d'une lueur fauve à travers sa voilette de dentelles.

Un observateur attentif eût pu remarquer que cette émotion coïncidait toujours avec l'apparition du ténor. Celui-ci, au surplus, était un fort beau garçon ; d'âge entre vingt-huit et trente ; les cheveux noirs, les sourcils arqués, la bouche juste assez grande pour laisser passer sa voix résolument timbrée.

Mme la comtesse aimait le ténor ; et pour lui oubliait son époux et sa petite fille, qui, malgré — et peut-être à cause — ses cheveux blonds ne parvenaient plus que difficilement à arracher un baiser aux lèvres de sa mère.

Forcée de concentrer en elle-même ce qu'elle prenait pour de l'amour — et n'était rien autre qu'une révolte intime contre les mœurs de sa caste, — la comtesse avait pris en horreur tout ce qui lui rappelait ses anciennes affections.

Sa richesse, elle la méprisait ; ses toilettes, elle les foulait aux pieds ; ses bijoux, elle les laissait dédaignés sur le velours de l'écrin.

Parfois, elle se surprenait à envier le sort des jeunes ouvrières qu'elle rencontrait, la journée finie, rentrant au bras d'un frère ou d'un mari. D'autres fois, plus excitée, elle était jalouse de ces malheureuses filles, qui, le sourire aux lèvres et le maquillage sur la figure, encombraient le soir les cafés et les trottoirs du boulevard.

Son mari se préoccupa peu du changement opéré en elle ; depuis longtemps déjà, — cela datait, je crois, des couches de la comtesse, — il avait abandonné ses salons pour le cercle. Il ne songeait nullement à s'inquiéter de la façon dont la comtesse passait ses soirées. Elle disait : « Je vais chez la vicomtesse de Z... » le comte eût été bien exigeant — et se fût cru fort mal appris, — de s'informer davantage.

Cependant la situation était devenue intolérable. Autrefois doucereuse et bienveillante, la comtesse avait pris une parole brève et dure, et se vengeait sur tout et sur tous de ses souffrances passionnelles et de la contrainte qu'elle se croyait encore obligée d'imposer à son cœur.

D'un autre côté, son amour, — ou le sentiment qu'elle prenait pour tel, — était excité, fouetté chaque soir par les propos qui se croisaient en tous sens autour d'elle.

Seule, à sa petite table, paraissant jolie, — et elle l'est en effet, — elle ne pouvait manquer d'attirer les regards. Et à Paris où l'on recherche avant tout son propre plaisir et ce que l'on croit le bonheur, les oeilades ne sont qu'un prétexte pour entrer en conversation.

On la prit peut-être pour une veuve qui cherchait à se consoler, — ou pour toute autre chose. On lui adressa de fades compliments ; on loua sa beauté, on alla même plus loin.

Tandis que, recueillie sur elle-même, elle concentrait toutes ses sensations sur son ténorino, elle entendait bruiser à ses oreilles les propos les plus incompréhensibles pour elle.

Mais la femme est une sensitive. Lorsqu'elle ne comprend pas, elle sent.

Chaque parole aiguillonnait sa colère ; chaque attaque la surexcitait.

Un jour, irritée plus que de coutume, elle lança son verre à la tête d'un jeune crevé trop entreprenant. Celui-ci, en essuyant les éclaboussures, prononça un mot, évidemment à l'adresse de la comtesse, et que celle-ci fut bien forcée de comprendre.

Elle pâlit et s'affaissa.

Soudain une voix connue retentit à ses oreilles :

— Vous en avez menti, disait-on.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Insolent !

Et le bruit d'un soufflet retentit dans la salle. La comtesse tressaillit et se leva vivement, blanche de terreur. Mais déjà le crevé s'était éclipsé, lâche, devant l'affront. Le ténor seul était à côté d'elle.

— Merci, dit-elle, en lui tendant la main... Oh ! je voudrais partir d'ici !

Et s'appuyant sur le bras de celui qu'elle pensait aimer, la comtesse sortit frémissante et rougissante. Son cœur battait si fort qu'elle avait peine à parler.

Deux jours après, cependant, les journaux bien informés annoncèrent que la comtesse de C... avait fui en Angleterre accompagnée d'un jeune ténor. Le comte resta comme foudroyé par la disparition de sa femme. Le premier moment de stupeur passé, il ordonna les préparatifs du départ, en même temps qu'il allait au cercle démentir le récit des journaux.

On fit semblant de le croire, et comme il ne reparut plus, on l'eut vite oublié.

Pendant que le comte fuit en Auvergne avec sa petite Laure, la comtesse était plongée dans l'ivresse de son bonheur factice.

Malheureusement, son choix avait été trop précipité pour être bon. Le ténor était aussi sot que beau garçon, et ses instincts crapuleux ne tardèrent pas à dé-

lusionner la comtesse. A chaque instant cet homme la forçait à rougir. Alors, elle se souvint de la petite fille qu'elle avait abandonnée en France et pleura.

Elle hésita longtemps. Elle se rappela tour à tour l'amour que le comte lui avait témoigné pendant les premiers jours de son mariage, puis la froideur affectueuse qui avait succédé.

Elle se dit que la faute n'était peut-être pas la sienne, mais celle de son éducation et aussi de son époux. Elle maudit la société qui n'avait pas su la préserver, et résolut de revenir affronter la colère du comte.

Il valait encore mieux, pensait-elle, vivre seule, toute à sa fille, que regretter sur la terre étrangère, en compagnie d'un homme qu'elle méprisait, et sachant son enfant exposée à tous les périls et tous les déboires qu'elle n'avait su éviter.

— Et si on lui apprenait à me maudire, s'écria-t-elle. Oh ! je reviendrai.

Elle revint en effet il y a quelques jours. Son époux chez lequel aussi la solitude avait recueilli l'amour et fait naître le remords, l'accueillit à bras ouverts. La petite Laure embrassa sa mère de toute la force de ses mignonnes lèvres roses. Sous ce baiser d'innocence, les joues de la comtesse pâlirent légèrement.

Maintenant, le comte oublie tous les soirs d'aller au cercle, et la comtesse le remercie par un sourire. Parfois cependant, quand elle est seule, elle soupire ; alors elle embrasse convulsivement sa fille et ses yeux laissent passer des larmes... Regretterait-elle déjà ?

Henri VERLET.

ENLAIDISSEMENTS DE LYON

Eh bien, bravo ! Au moins l'Administration tient compte des observations de la critique.

Comme pendant au candélabre cruxiforme *vert-de-gris* de la *Cie* de Vichy, on vient d'établir à l'extrémité opposée de la place une seconde inscription mortuaire du plus heureux effet.

Les populations pétitionnent pour un tombeau ! Pourtant il est des gens qui trouvent cette pancarte d'une conformation plus que rustique, tout simplement hideuse.

Provisoirement, la chose sert à l'affichage des représentations d'un cirque quelconque, mais vu le mauvais goût qui décidément semble présider à l'approbation de ces objets, vous verrez que ce provisoire de sapin finira par devenir définitif.

Il faut aider les arts. Le *Refusé* indiquera prochainement à l'Administration de la Voirie toutes les places où il sera possible d'implanter avec quelque désavantage une ou plusieurs croix de bois.

O. B. I.

BOUTADES

Ils me feront toujours rire, nos grands journaux parisiens !

Les voilà qui s'extasient tous, et répètent à qui mieux mieux la nouvelle, déjà fort ancienne, que le pape était franc-maçon.

Il y a deux ans, en 1866, lors du formidable anathème que lança le Saint-Père sur cette secte maudite, — époque mémorable dans les fastes de l'histoire de l'Église apostolique, où tous les francs-maçons furent excommuniés du même coup, — ce qui ne les empêcha pas de se bien porter. — Les journaux suisses et italiens révélèrent cette particularité remarquable de la vie de Pie IX, et publièrent même le serment qu'il avait fait. Mais les grrrrands journaux parisiens ne paru-

rent pas s'occuper beaucoup de cela. C'est facile à comprendre, c'était de l'actualité. Maintenant à propos de je ne sais quoi, on réchauffe ce vieux plat.

Peuh !

J'ai lu, — je ne sais plus où, — un fait divers assez cocasse :

Un brave (?) homme a découvert une lettre écrite par Jésus Christ !... et aurait pris un brevet d'invention s. g. d. g.

Elle est bien bonne celle-là... non pas que je veuille nier l'authenticité de l'écriture du Christ, le bon Dieu m'en préserve, mais le *brevet d'invention* je le trouve tout simplement splendide.

Je m'attends à lire un de ces quatre matins, dans la vitrine d'un de nos gros négociants en... choses religieuses, l'écrêteau suivant :

MANCHE DU FOUET

AVEC LEQUEL NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

chassa les vendeurs du temple

BREVETÉ S. G. D. G.

A propos de relique, un de mes amis, amateur de statistique, a calculé que si l'on ajoutait ensemble tous les morceaux de la vraie croix et toutes les épines de la sainte couronne exposés à l'admiration des fidèles, on pourrait faire un bûcher égal en hauteur à la colonne de Juillet.

De quoi chauffer tout le faubourg Saint-Antoine pendant huit jours, quoi !

Je m'étais toujours douté qu'en fait de morceaux de la vraie croix, on avait ajouté les croix des deux larrons.

Vous savez — ou vous ne savez pas — que la trichine continue à faire des siennes. Grâce probablement à l'invention de saint Antoine (rien du théâtre de ce nom), elle ne tourmente plus la gent porcine ; ce sont les rats qui sont attaqués par ce mythe que dans un accès de colère, le charcutier de la cour qualifiait de... républicain.

Un de mes amis me disait hier : — Je ne sais en vérité comment la trichine ose s'attaquer aux rats, quand M. Haussmann ne leur a rien pu...

On dit que nos paysans manquent d'esprit ! Jugez-en plutôt :

C'était dimanche matin, après l'heure de la messe ; le père Mathieu échenillait les arbres de son jardin. Passe M. le curé qui se rendait, pour goûter, chez M. le maire.

— Hé ! hé ! père Mathieu, nous travaillons le dimanche ; ce n'est pas d'un bon chrétien.

— Vraiment, M. le curé, est-ce qu'on ne mange pas ce jour-là ?... Voyez plutôt les chenilles.

— Nous devons nous reposer le jour du Seigneur.

— Pourquoi ?

— Parce que Dieu a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième.

— Pardon, excuse ! mais moi qui n'ai pas créé le monde, je n'ai pas besoin de me reposer... et je travaille. Bien le bonsoir.

NOUVELLE DÉCLARATION DES DROITS

DE L'HOMME

ARTICLE PREMIER ET UNIQUE.

L'homme a le droit de faire tout ce que sa femme veut.

G. RICHARDET.

Nous prévenons nos lecteurs qu'il nous reste encore quelques collections complètes du *Refusé* (de 1 à 40) que nous pourrions dériver, à raison de 5 fr. dans nos bureaux et de 6 francs pour le dehors. (*Franco*).

reuse pour l'ordre public. On peut dire aujourd'hui que tout est fini à Lyon...

« Au moment où nous acquérons cette consolante certitude, des scènes analogues ont éclaté à Paris, qu'on les aient offert un caractère différent. Nous nous attendions à trouver à Paris, comme à Lyon, de l'insurrection, de la guerre civile ; nous n'y avons trouvé que des assassins. »

Et c'est après les massacres du faubourg de Vaise, et les assassinats de la rue Transnonain, qu'on osait tenir un pareil langage !

Quelques voix firent entendre le cri de *vive le roi !*

Puis le président, M. Dupin aîné, annonça qu'un très-grand nombre de députés ayant manifesté le désir de se rendre auprès du roi pour lui exprimer les sentiments douloureux qui les animaient, la séance allait être suspendue pour vaquer à ce devoir.

Après une absence de trois quarts d'heure, les députés rentrèrent dans la salle ; le président remonta au fauteuil, et dit :

« Messieurs, la Chambre s'est transportée au palais des Tuileries. Votre Président a été admis avec la Chambre dans la salle du trône, et a eu l'honneur d'adresser au Roi les paroles suivantes :

« Sire, la Chambre des députés n'a pu résister au désir de venir se presser autour du trône constitutionnel de Votre Majesté.

« Dans cette circonstance affligeante pour le pays, pénible pour le cœur du Roi, douloureuse pour tous, nous aimons à vous renouveler, Sire, l'assurance de

l'action était finie. Quelques coups de fusil retentissaient çà et là dans les petites rues du centre de la ville.

« Les troupes étaient au repos. »

C'est avec cette véracité que le gouvernement instruisait le public des graves événements qui se passaient dans la seconde ville de France !

Après avoir rassuré, le matin, la bourgeoisie parisienne, par le langage optimiste du *Moniteur*, le ministre vint le jour même, à deux heures après midi, lui jeter, du haut de la tribune des pairs et de celle des députés, des paroles alarmantes.

À la chambre des députés, M. Thiers annonça que pour ne pas exposer les soldats à s'aller faire tuer dans les rues sombres et étroites du centre de Lyon, où s'étaient réfugiés les insurgés, le général Aymar avait pris une position forte, inexpugnable. Et comme ce mot *inexpugnable*, appliqué à la position qu'occupaient les troupes, donnait à penser qu'elles étaient sur la défensive, et que cette idée avait jeté l'épouvante sur tous les bancs, le ministre crut devoir remonter à la tribune pour atténuer l'effet produit par son premier discours ; mais il réussit mal, obligé qu'il fut de terminer ainsi :

« Le 10, le combat continuait encore. Le gouvernement ne doute pas du succès : s'il jugeait avoir besoin du concours des chambres, il s'adresserait à elles avec confiance. »

C'est sous l'impression de ces paroles, connues du public par les journaux du soir, qu'eut lieu, le lendemain, sur la place du Carrousel, une revue des troupes

Feuilleton du *Refusé*

N° 44.

LES DRAMES DE LYON

ROMAN INÉDIT

PREMIÈRE PARTIE

LES

JOURNÉES D'AVRIL

(1834)

Par UN OUBLIÉ

Le gouvernement de Louis-Philippe.

La nouvelle de l'insurrection qui avait éclaté à Lyon, le 9 avril, était parvenue à Paris le jour même, par la voie du télégraphe.

Une dépêche télégraphique, publiée par le *Moniteur* du 11, annonçait que, la veille, force était restée à la loi. Le *Moniteur* du 11 disait que, le 10, « le général, à la tête des troupes, était maître de Lyon et de toutes les positions, et que les insurgés s'étaient réfugiés dans les petites rues du centre de la ville. » Enfin, le samedi 12, le journal officiel contenait ce peu de lignes : « A quatre heures, mercredi (mercredi, c'était le 9),

Le Refusé se propose d'inaugurer prochainement une série d'articles sur les vieilles rues de Lyon.

Ceux de nos lecteurs qui auraient des renseignements curieux concernant, soit l'étymologie des noms, soit l'histoire de nos rues, quais ou places, sont priés de nous les faire parvenir, dans nos bureaux de la rue de l'Arbre-Sec, 32.

EN MANCHES DE CHEMISE

A mes correspondants ouvriers.

Ah ! ça, voyons, expliquons-nous ! Que signifie cette avalanche de lettres de récriminations et de conseils intéressés ?... Où voulez-vous m'entraîner avec vos insinuations, vos plaintes et même les gros mots de quelques-uns ? Est-ce une plaisanterie ou un piège tendu à ce que vous croyez être mon ignorance en matière de presse ?

Quoi ! sous le prétexte que Jean-sans-Gêne a les manches de sa chemise retroussées jusqu'aux biceps quand il écrit, et qu'il prend assez brutalement le taureau par les cornes, vous voulez encore qu'il le terrasse, qu'il l'égorge et l'écorche pour vous le servir tout dépecé et prêt à faire rôtir !

C'en est trop, et : pas si boucher que ça, Dieu merci ! Et par la raison spéculaire que vous êtes les ouvriers, le peuple, comme vous dites, vous faites le procès à ma pusillanimité.

Vous prétendez que n'ayant à Lyon aucun organe pour défendre votre cause et discuter vos intérêts, je dois me poser en tribun et traiter les questions vitales qui sont à l'ordre du jour de vos désirs.

Soyons conséquents, si vous le voulez bien. Oui, je suis des vôtres ; par mon origine d'abord, par analogie de besoins et d'aspirations et par sentiment ; autant de titres dont je me glorifie. Cette classe à laquelle vous appartenez a toutes les affections de mon cœur ; je lui suis dévoué plus qu'aucun, mais, s'il vous plaît : J'ai une peau comme la vôtre, des nerfs semblables à ceux que vous avez si irrités et j'aime encore plus ma liberté personnelle que vous ne semblez le croire.

Et puis, autre détail à prendre en considération, c'est la paie des pots cassés ; un point qui regarde ma bourse, ce dont elle a peu de souci, vu le vide permanent de ses maigres flancs ; mais néanmoins ce point existe.

Or donc, les talures d'un lit de prison me donnent des échymoses par la seule frayeur que j'en ai. Les rhumatismes que je redoute ne s'accroderaient que fort médiocrement avec mon amour passionné de la gymnastique nécessaire à mon hygiène. Quant à ma liberté, je tiens essentiellement à la conserver pour ma plus grande jouissance, et aussi un peu, beaucoup parce qu'elle est étroitement liée avec la feuille qui me prête ses colonnes.

Enfin, pour traiter ces questions qui vous plairaient tant, ai-je l'estampille du domaine collée sur le front ?

En somme, quelles sont-elles ces questions vitales ? Est-ce la politique ? L'économie sociale ? Est-ce la question des salaires ? celle des grèves ? celle des sociétés en participation ? Est-ce celle de votre éducation morale ?

« notre attachement à votre personne, de notre fermeté à maintenir et à défendre nos institutions, et de notre concours à tous les moyens légaux qui aient pour objet de réprimer de pareils attentats et de l'en empêcher le retour. »

Le Roi répondit quelques paroles, en affirmant de nouveau la nécessité d'employer toute la force des pouvoirs de l'Etat, pour réprimer de pareils attentats, protéger nos institutions, assurer la sécurité publique et la liberté individuelle.

C'est apparemment pour ces motifs, que le lendemain, 13 avril, le garde des sceaux vint présenter au vote de la Chambre, trois projets de loi contre les détenteurs d'armes de guerre et contre les barricades.

Le 15 avril, M. Persil, ministre de la justice, allait porter à la Chambre des pairs une ordonnance royale, en date du même jour, qui constituait cette Chambre en Cour de justice et lui donnait mission de juger les auteurs, fauteurs, complices et adhérents d'un vaste complot dont les événements d'avril auraient été le résultat.

Cette ordonnance est curieuse à plus d'un titre. La voici :

ORDONNANCE QUI CONSTITUE LA CHAMBRE DES PAIRS EN COUR DE JUSTICE.

Louis-Philippe, roi, etc., Vu l'article 28 de la charte constitutionnelle, qui attribue à la Chambre des pairs la connaissance des

Voyons, parlez, messieurs... je suis prêt à entrer de plain pied dans le vif de chacune d'elles, mais, au préalable, procurez-moi l'autorisation du gouvernement, — il y est peut-être tout disposé, qui sait ! — ou la garantie d'une feuille à 15 centimes. Ouvrez-moi les colonnes du *Salut public*, du *Progrès*, de l'*Opinion Nationale*, du *Siècle*, du *Constitutionnel*, si vous voulez ; du *Moniteur*, si vous pouvez, de la *Gazette de France* et du *Monde*, si vous l'osez. Je serai votre homme, comme je l'ai été en d'autres temps, et comme je le suis encore parfois à votre insu.

Mais pour que je casse les vitres, pour que je démolisse les édifices sociaux, il faut que vous m'avez fourni, dûment enregistré, un bill d'impunité qui comporte une police d'assurances contre les rhumatismes, les ecchymoses et la privation des rayons du soleil d'Austerlitz, de Juillet et d'autres dates mémorables ; ou bien, ce qui lèverait toutes les difficultés, prêtez-moi 50,000 francs ! Sinon, non ! je ne casse rien et ne démolis pas davantage.

Ah ! vous ne tenez aucun compte de mes observations et des difficultés de ma situation ? C'est trop juste, je vous appartiens : Marche, bouc émissaire ; marche, Juif Errant de la plume ; qu'importe ta peau et ta liberté ! « Les martyrs font les religions ! » sois martyr !

Ah ! il faut, bon gré malgré, que je risque un pas sur le terrain prohibé, puis deux, ensuite trois ; et un beau jour, quand je me serai bien empêtré, avec d'autant plus de confiance que mon premier et mon second pas me sembleront n'avoir rien heurté, un beau jour madame la Justice viendra me rappeler le respect des lois de mon pays, en me faisant toucher de l'orteil les ornieres, embûches et fondrières de la voie cahoteuse dans laquelle je me serai engagé sans un laissez-passer daté de 1819, de 1852 ou de 1868 ; ... de 1868 surtout !

Eh bien, non ! quel que soit votre désir immodéré, je ne traiterai pas, sciemment du moins, dans le *Refusé*, les questions à crinière de porc-épic de la politique, de l'économie sociale, etc., quel que soit le plaisir que je pourrais vous faire, ... et à moi aussi, donc !

Et pourtant, questionnez Jules Simon et autres polémistes, économistes, de même farine, ils vous fixeront sur mes qualités et mes aptitudes dans le genre acrobatique à la Blondin du grand format ; ils vous diront si je ne sais pas faire mon omelette sur la corde raide... Il est vrai que, souvent, c'est en cassant les œufs... et quels œufs !... punais quelquefois.

Reste donc votre éducation morale ! Ah ! je l'avoue, celle-ci rentrerait parfaitement dans mes cordes, et je pourrais hardiment piquer ma tête dans ce lac d'eau trouble, y faire la planche et y tirer ma coupe sans crainte d'y boire un coup. Mais... mais... Ah ! oui, il y a des *mais* !

C'est qu'alors ce serait vous qui me flanquerez en jugement ; et Dieu sait de quel pouvoir discrétionnaire vous useriez pour étouffer ma défense, s'il m'arrivait de vous dire vos vérités.

Vous avez des qualités estimables, des vertus solides ; mais vous avez vos vices, vos vices nombreux ; et vous pratiquez sur une large échelle, les plus grands écarts possibles du côté de la conduite et de la morale. Sans compter vos dispositions naturelles à vous conduire en moutons de Panurge dans les grandes circonstances et dans les situations qui touchent le plus près à vos intérêts propres... Pauvres moutons ! pauvres aveugles !

Vous fustiger dans mes articles, serait d'une facilité primitive, mais ce n'est pas mon but de le faire trop carrément. Je mettrai un habit, comme pour aller à la noce, et je choisirai mes heures pour cela.

Contentez-vous donc, provisoirement, de lire mes articles comme il me plaît de les écrire, sans espérer de moi ni faiblesse, ni excès de zèle. Libre à vous, s'ils ne vous plaisent pas ainsi, de faire un meilleur emploi de vos dix centimes ; ce qui ne vous sera pas difficile.

crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'Etat ;

Attendu que, sur plusieurs points du royaume, et notamment à Lyon, les 9, 10 avril et jours suivants ; à Saint-Etienne, les 11, 12 avril et jours suivants, et à Paris, dans les journées des 13 et 14 avril, il a été commis des attentats contre la sûreté de l'Etat, dont il appartient à la chambre des pairs de rechercher et de punir les auteurs, soient qu'ils aient agi isolément, ou à l'aide d'association ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — La cour des pairs est convoquée. Les pairs absents de Paris seront tenus de s'y rendre immédiatement, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

2. Cette cour procédera sans délai au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou complices des attentats ci-dessus énoncés.

3. Elle se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

4. Le sieur Martin (du Nord), membre de la chambre des députés, notre procureur général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur général près la cour des pairs.

Il sera assisté du sieur Chegaray, notre procureur près le tribunal de première instance de Lyon, faisant les fonctions d'avocat général et chargé de remplacer le procureur général en son absence, et du sieur Franck-Carré, substitut de notre procureur général

Je le répète, Jean Sans-Gêne est Jean Sans-Gêne ; il sera ce qu'il veut être, sans subir votre influence, ni toute autre, parce qu'il sait que, dans cette feuille, il ne doit que vous amuser, et que, quand il s'agit de vous servir et de vous défendre, il doit le faire en dehors de vous et ailleurs.

Tout pour vous, Mais sans vous ! Comprenez qui voudra... .

JEAN SANS-GÈNE.

L'ESPRIT DE LA PROVINCE

Revue de la presse départementale.

« Il ne faut jamais parler de corde dans la maison d'un pendu. »

Et voilà pourquoi le *Refusé* n'annonce pas à ses lecteurs toutes les regrettables condamnations qui frappent ses confrères littéraires de la province.

« Quand on parle du loup, il sort du Palais ! »

Mais c'est avec un véritable plaisir que nous souhaitons la bienvenue au nouveau journal de notre ami Horace Bertin. *Les Tablettes de Marseille*, tel est le titre du nouveau né. Cette feuille jeune, vivace, hardie, aura bientôt sa place parmi les meilleurs organes démocratiques de la presse — inconsidérément appelée — légère.

Quelques journalistes de la petite presse de X... banquetaient — par hasard ! — dans un des meilleurs hôtels de la ville. Au milieu du repas :

— Je vois avec plaisir, dit un des convives, que la petite presse mange bien.

— Dame ! elle est si bien habituée à mordre, ajouta un vaudevilliste.

Nous ne saurions trop recommander la prudence aux voyageurs qui s'embarquent étourdiement pour des rivages qu'ils ne connaissent point.

Encore un accident. Le sieur Gallicus, employé de littérature dans les colonnes du *Salut public*, vient de se perdre cors et crins en pleine causerie humoristique.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur son identité sont priées de les adresser 30, rue Impériale (affranchir.)

Récompense proportionnée à l'importance de la perte.

Grave nouvelle. Toutes les classes qui avaient été libérées et renvoyées dans leurs foyers au commencement du mois d'août 1868, viennent d'être rappelées et ont dû être rendues à leurs postes respectifs le 7 octobre dernier.

Le *Bonhomme normand* croit pouvoir affirmer qu'il s'agit simplement des lycées et collèges de l'Empire.

A la suite de nous ne savons plus quel résultat extraordinaire, le czar de toutes les Russies vient d'interdire dans son empire l'exercice de l'homéopathie.

Que diable peuvent être ces « résultats extraordinaires » pour motiver une semblable interdiction ???

Ohé Lambert ! (docteur.)

Finissons par un mot presque historique. La scène se passait il y a quinze jours. Pen-

près la cour royale de Paris, faisant les fonctions de substitut du procureur général, lesquels composeront avec lui le parquet de notre cour des pairs.

5. Le garde des archives de la chambre des pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers près notre cour des pairs.

6. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au bulletin des lois.

Fait à Paris, le 15 avril 1834. Signé : Louis-Philippe. Par le roi : le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes. Signé : C. Persil.

Comme on l'a vu précédemment, cette ordonnance fut portée à la chambre des pairs, le jour même de sa date, par le garde des sceaux.

Après en avoir entendu la lecture, la chambre en ordonna la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives, et elle arrêta qu'elle se formerait le lendemain en cour de justice, pour prendre, dans la circonstance qui se présentait, telle détermination qu'elle jugerait convenable.

Conformément à cet arrêté, la chambre se réunit, le 16 avril, en cour de justice. Elle entendit un réquisitoire du sieur Martin (du Nord), procureur général du roi. Après un parallèle obligé entre le gouvernement « fondé par la volonté nationale, ami sincère de la légalité, observateur scrupuleux de ses promesses » et ces « hommes que le bonheur commun irrite, que dé-

dant que l'austère Isabelle se demande lequel vaut le mieux à conserver de sa couronne de reine ou de sa couronne de sauge (1), le peuple espagnol fait savoir à Marfori que s'il consent à s'éloigner volontairement de sa maîtresse, celle-ci conservera son trône.

— Quitter ma souveraine, jamais ! s'écrie ce dernier, je m'attache à ses pas, je suis les talons de la reine !...

PE-NEY.

THÉÂTRES

Rien de nouveau sous les calottes de nos deux théâtres.

Au Grand-Imperial, M. Barrielle a résilié. Nous étions donc parfaitement informés, en annonçant précédemment que l'indisposition de cet artiste était sérieuse et qu'il ne fallait pas ou peu compter sur notre 1^{re} basse cette année.

M^{lle} Lagye a été refusée. En résumé, à part une ou deux exceptions, la troupe du Grand-Théâtre de Lyon se compose de ruines et de débutants.

Quand aurons-nous un directeur qui comprenne que les élèves ne peuvent faire leurs classes ni les débris prendre leur retraite sur la seconde scène de France.

Aux Célestins : *Fleur de Thé*, une chinoiserie bien montée — dit-on dans les journaux.

J'y suis allé. J'y ai vu un intérieur rustique à la place d'une cantine chinoise et l'éternel décor grec du Grand-Théâtre, à la place du bouloir bleu indiqué sur le livret.

Quant à l'interprétation elle est absolument nulle du côté des dames.

M^{lle} Jeanne fait des efforts inouïs de bonne volonté — mais c'est tout et décidément dans une opérette les nerfs ne suffisent pas. Malgré une tension d'oreille violente, il ne m'a pas été permis d'entendre M^{lle} Clarisse, il faudra à l'avenir que cette brune chinoise aux petits pieds se décide aussi à rester dans le vaudeville.

Du côté des hommes, quand nous aurons cité M. Luco qui est drôle — très-drôle même dans la boule du mandarin Tien-Tien, nous serons quitte envers notre conscience.

La musique de « monsieur Lecoq » nous a semblé jolice ; mais au moins faudrait-il qu'elle soit chantée sinon interprétée.

On en conviendra, une opérette dans ces conditions est impossible, et le peu d'empressement que le public met à suivre cet « immense succès » au dire de l'affiche, est trop légitime pour que nous ne le constatons pas.

JULES FRANTZ.

Correspondance.

Tristan Gay. — Nous vous avons déjà remercié dans un de nos derniers numéros. A la lettre B. — A creuser.

L'A. — Tous les vieux tonneaux ont été levés ; les remplacer de suite si l'on veut boire le vin tiré ?

J. b. c. — Nous insérerons avec plaisir.

En vente chez tous les libraires

HISTOIRE

LA MISÈRE

OU LE PROLÉTARIAT A TRAVERS LES AGES

PAR JULES LERMINA

(1) Dans la Bourgogne, on couronne de sauge les vierges... folles.

vore une insatiable ambition, et qui marcheraient à travers tous les crimes, à la conquête de l'autorité qu'ils n'ont pas et que l'opinion publique leur refuse, » CE QUI, EN STYLE DE PARQUET, S'APPLIQUE AUX PARTISANS DES DOCTRINES RÉPUBLICAINES, ce magistrat fait un récit plus ou moins historique des événements arrivés à Lyon, à Paris et sur d'autres points pendant les jours précédents. Il dit que, dès les premiers moments, la cour royale de Paris avait évoqué la connaissance des faits qui s'étaient passés dans la capitale ; mais que le gouvernement, ami sincère de la légalité, avait jugé à propos de soustraire les citoyens arrêtés aux juges que la loi leur donne, pour les déferer à la justice exceptionnelle des pairs.

« Vous n'hésitez pas, dit-il, en terminant son préambule, à accepter la noble mission qui vous est confiée ; vous répondrez à l'appel fait à votre justice et à votre patriotisme ; et le pays comme les accusés eux-mêmes, trouveront dans votre haute juridiction des garanties irrécusables d'INDÉPENDANCE et d'IMPARTIALITÉ.

(La suite au prochain numéro).

Le Propriétaire-Gérant : J.-N. CLERG.